

No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 13 octobre 2015 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>me</sup> Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente-cinq personnes assistent également à la séance.

**A1510-492**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**A1510-493**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point *Affaires diverses* :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
    - 7.1.1 Autorisation de signature – Entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour l'utilisation d'orthophotographie 2015 recueillies dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine
    - 7.1.2 Renouvellement du statut de « zone touristique »
  - 7.2 Services techniques et réseaux publics
    - 7.2.1 Renouvellement de machineries et véhicules – Location



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

- 7.3 Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.3.1 CERMIM – Dépôt et adoption du rapport d'activité 2014-2015 et du plan d'action 2015-2016
  - 7.3.2 Adoption du plan de gestion des matières résiduelles révisé
- 7.4 Développement du milieu et des communications
  - 7.4.1 Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Approbation des prévisions budgétaires 2016
  - 7.4.2 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Enveloppe initiative citoyenne – Projets : « Ça bouge en grand » de la Maison des jeunes des Îles et « Past Empowered : culture and community in the Magdalen Islands de CAMI
  - 7.4.3 Demande d'aide financière de la SADC – Semaine de la PME
  - 7.4.4 Dépôt du rapport final – Étude sur les surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité
  - 7.4.5 Formation d'un comité d'investissement
  - 7.4.6 Politique de soutien aux entreprises
- 8. Affaires diverses :
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

**A1510-494**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2015**

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie du dernier procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2015.

Sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**A1510-495**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**A1510-496**

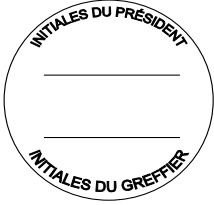
### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 27 août au 25 septembre 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 707 622,66 \$.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

**A1510-497**

### **CORRESPONDANCE**

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

**A1510-498**

#### **Autorisation de signature – Entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour l'utilisation d'orthophotographies 2015 recueillies dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ministères, organismes, municipalités et entreprises sont intéressés à acquérir les orthophotographies des régions du Québec et à partager les coûts de leur production;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) possède l'expertise pour la production d'orthophotographies;

CONSIDÉRANT QUE le MERN est prêt à consentir à la Municipalité une licence pour l'utilisation, la diffusion et la vente de ces données;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Municipalité relativement à la production d'orthophotographies 2015 du secteur des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'*Entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour l'utilisation d'orthophotographies 2015 recueillies dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine* avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

d'autoriser la Direction des finances à verser le tarif de 15 750 \$ au Fonds d'information sur le territoire pour la production de ces données. Cette somme sera puisée à même le budget du projet *Paysages*.

**A1510-499**

#### **Renouvellement du statut de « zone touristique »**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux prévoit que le ministre peut, sur demande d'une municipalité, autoriser pour une période qu'il détermine que le public soit admis



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux situés dans une zone touristique sur le territoire de cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les Îles-de-la-Madeleine accueillent chaque année quelque 50 000 visiteurs concentrés plus particulièrement entre la période du 15 mai au 15 octobre, faisant de l'industrie touristique la deuxième en importance sur l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison et afin d'assurer un service de qualité à ces visiteurs, il apparaît au conseil d'agglomération nécessaire de demander une prolongation de la dispense prévue à l'article 13 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que demande officielle soit faite auprès de la Direction des biens de consommation, du commerce et des services, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportation, à l'effet que soit renouvelé le statut de « zone touristique » pour les Îles-de-la-Madeleine.

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

**A1510-500**

#### **Renouvellement de machineries et véhicules – Location**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan annuel de renouvellement des machineries et véhicules préparé par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de se doter d'équipements performants et de maintenir une flotte de véhicules en bon état de fonctionnement, tel qu'il est spécifié dans le rapport d'étude réalisé par le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

CONSIDÉRANT QU' à court terme, il est avantageux pour la Municipalité d'opter pour la location de machineries et de véhicules;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à la location des équipements suivants :

- deux(2) chargeurs adaptés pour le déneigement
- un (1) souffleur amovible
- quatre (4) camions de service



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

Les coûts relatifs à la location de ces machineries, équipements et véhicules sont prévus au budget régulier des services techniques et des réseaux publics.

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**A1510-501**

#### **CERMIM – Dépôt et adoption du rapport d'activité 2014-2015 et du plan d'action 2015-2016**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) a soumis pour approbation au conseil d'agglomération son rapport d'activité incluant les projets de recherche, terminés et en cours, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le CERMIM a également déposé son plan d'action pour l'année 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de prendre acte du dépôt par le CERMIM des documents suivants :

- Rapport d'activité 2014-2015
- Plan d'action 2015-2016

d'adopter le rapport d'activité et le plan d'action tels qu'ils ont été déposés.

**A1510-502**

#### **Adoption du plan de gestion des matières résiduelles révisé**

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine est en vigueur depuis le 13 janvier 2007 et qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

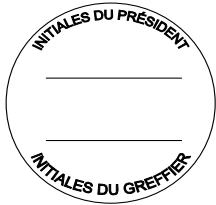
CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 9 décembre 2014, une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

CONSIDÉRANT QUE dans les douze mois qui suivent le début de ce processus, le conseil d'agglomération doit adopter, par voie de résolution, un projet de plan de gestion révisé;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles tel qu'il a été présenté;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

que ce projet soit soumis à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 180 jours, mais d'au moins 45 jours, à la suite de la publication du sommaire du projet de PGMR dans un journal diffusé sur le territoire de l'agglomération, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

que le projet de PGMR soit rendu accessible pour consultation;

que le projet de PGMR soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan de gestion.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

A1510-503

#### **Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Approbation des prévisions budgétaires 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine regroupant les cinq municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (ci-après désignées collectivement : « MRC »), agissant dans le cadre des compétences d'agglomération, a été constituée le 11 janvier 2012 et mise en opération le 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec pour mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur les cités et villes, la Régie dresse son budget, chaque année, pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1<sup>er</sup> octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2016, dont copie a été transmise au conseil d'agglomération pour adoption;

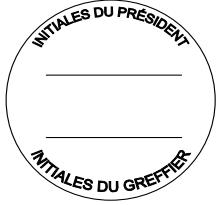
CONSIDÉRANT QUE ce budget ne prévoit le paiement d'aucune contribution financière ni de quote-part des MRC en soutien au fonctionnement du transport collectif pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit le paiement d'une quote-part par la MRC de la Haute-Gaspésie pour soutenir uniquement le fonctionnement du transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine adopte le budget 2016 de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tel qu'il a été soumis.

**A1510-504**

**Pacte rural – Enveloppe territoriale – Enveloppe initiative citoyenne – Projets : « Ça bouge en grand » de la Maison des jeunes des Îles et « Past Empowered : culture and community in the Magdalen Islands » de CAMI**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2015-2016 pour certaines initiatives locales soutenues par des organismes locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de ces demandes le 22 septembre 2015, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

**CONSIDÉRANT** la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke, appuyée par Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Pacte rural soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées.

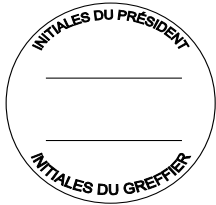
<b>Enveloppe sollicitée</b>	<b>Organisme porteur</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant prévu / total projet</b>	<b>Conditions à respecter</b>
Territoriale	CAMI	Past Empowered : culture and community in the Magdalen Islands	6 591 \$ / projet de 23 744 \$	Engagement des partenaires financiers
Initiative citoyenne	Maison des jeunes des Îles	Ça bouge en grand	5 000 \$ / projet de 10 384 \$	Engagement des partenaires financiers

**A1510-505**

**Demande d'aide financière de la SADC – Semaine de la PME**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), qui est responsable de l'organisation de la Semaine de la PME qui se tiendra du 18 au 24 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien au développement de l'entrepreneuriat fait partie des actions à mettre en oeuvre dans le projet de territoire Horizon 2025;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

CONSIDÉRANT QUE cet événement cadre bien avec les objectifs identifiés au programme Fonds de développement des territoires – volet promotion de l'entrepreneuriat;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération accorde à la SADC un soutien financier de 1500 \$ maximum, en argent ou en services, pour la réalisation d'activités offertes dans le cadre de la Semaine de la PME aux Îles-de-la-Madeleine.

**A1510-506**

### **Dépôt du rapport final – Étude sur les surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité**

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une étude visant à identifier les coûts liés à l'insularité fait partie des actions ciblées par le projet Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), a été mandaté pour procéder à une étude sur les surcoûts liés à l'insularité;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final le 24 septembre 2015 par le CERMIM;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de prendre acte du dépôt du rapport final sur l'Étude sur les surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité tel qu'il a été déposé par le CERMIM.

**A1510-507**

### **Formation d'un comité d'investissement**

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités du conseil d'agglomération en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement, mis en place par le Centre local de développement (CLD) pour la gestion du Fonds local d'investissement (FLI), est inopérant depuis le transfert des compétences à l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil assume désormais la gestion du Fonds local d'investissement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

que le conseil d'agglomération constitue un comité d'investissement et qu'il lui confie la sélection des bénéficiaires des aides financières liées au FLI sur la base des éléments contenus dans la politique d'investissement adoptée par le conseil d'agglomération;

que le comité soit composé des personnes suivantes :

- Le directeur général, Hubert Poirier, ou la directrice générale adjointe et directrice du développement du milieu, Gabrielle Landry
- trois personnes externes choisies par le conseil détenant une expertise pertinente et ne démontrant aucun conflit d'intérêt potentiel, soit : Raynald Cyr, Céline Chevarie et Dominik Arseneau
- ainsi que tout autre représentant pouvant être exigé par les autorités gouvernementales

que les mandats des membres externes se terminent le 31 mars 2016 avec possibilité de prolongation.

**A1510-508**

### **Politique de soutien aux entreprises**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de développement des territoires (FDT), le conseil d'agglomération doit prévoir l'adoption d'une politique de soutien aux entreprises ainsi qu'une politique de projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du Centre local de développement (CLD) constitue en attendant la base d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le Service du développement du milieu, avec le soutien du comité économique, soit mandaté pour déposer, dans les meilleurs délais possibles, une proposition de politique de soutien aux entreprises et une politique de soutien aux projets structurants tel qu'il est exigé dans l'entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

que d'ici l'adoption de ces deux nouvelles politiques, les documents suivants constituent les outils d'analyse des demandes de contributions financières déposées dans le cadre du FDT :

- les orientations et les objectifs identifiés au projet de territoire Horizon 2025
- le plan de travail et les modalités d'application du Pacte rural adoptés décembre 2014
- la politique d'investissement et la politique de commandites telles qu'elles ont été adoptées en 2014 par le CLD

que la directrice du développement du milieu, Gabrielle Landry, soit autorisée à signer tout document à cet effet.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-10-13

**A1510-509**

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

**A1510-510**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**A1510-511**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 35, sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Germain Leblanc, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier